

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION
LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Bureau du Comité du patrimoine mondial
Première session

Paris, 8 et 9 juin 1978

Assistance préparatoire fournie au titre du Fonds du patrimoine
mondial au 31 mai 1978 (référence : point 3 de l'ordre du jour
provisoire)

<u>Etat</u>	<u>But et type de l'assistance</u>	<u>Coût total</u>
République arabe syrienne	Travailler avec les autorités syriennes afin de préparer leurs propositions d'inscription à la Liste du patrimoine mondial et leurs demandes de coopération technique 3 semaines de services de consultant	(approx. \$2.500)